



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose :

le rapport annuel sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 99)

le rapport du vérificateur provincial — vérification de l'optimisation des ressources — daté du mois d'août 1999;

(document parlementaire n° 100)

le rapport annuel de l'Ombudsman — Accès à l'information et protection de la vie privée — pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 101)

le rapport spécial de l'Ombudsman — *A privacy Snapshot* — daté du mois de septembre 1999.

(document parlementaire n° 102)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. STRUTHERS, M^{me} SMITH (Fort Garry), MM. RONDEAU et PENNER (Steinbach) ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

Avant l'appel de l'ordre du jour, M^{me} ALLAN invoque le *Règlement* au sujet des propos qu'aurait tenus le député de Springfield le 7 décembre 1999 et demande que le député présente des excuses.

Après les interventions de M. LAURENDEAU, de M. le *ministre* MACKINTOSH et de M. ROCAN au sujet du rappel au *Règlement*, le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Le député de Springfield présente des excuses et le président informe l'Assemblée que l'affaire est par conséquent réglée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

- a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;
- b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;
- e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;
- f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MAGUIRE termine son intervention.

Après l'intervention de M. le *ministre* CALDWELL, le député de Burrows invoque le *Règlement* au sujet de la conduite qu'il a eue hier, pendant la séance de l'Assemblée, et présente ses excuses.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de M. GILLESHAMMER, de M. le *ministre* SALE, de M^{me} DRIEDGER et de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, l'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 22

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 29

Le débat se poursuit sur la motion principale.

Après l'intervention de M^{me} MITCHELSON, aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 59, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES